

Assemblée des délégués des 3 et 4 novembre 2014 à Berne

## Objectifs de la législature 2011 – 2014 : rapport du Conseil

### Proposition

L'Assemblée des délégués prend connaissance du rapport sur les objectifs de la législature 2011 – 2014.

Berne, le 9 septembre 2014

Fédération des Églises protestantes de Suisse

Le Conseil

Le président

Gottfried Locher

Le directeur du Secrétariat

Philippe Woodtli

# Rapport sur les objectifs de la législature 2011 – 2014

Par le présent rapport, le Conseil entend avant tout rendre compte des aspirations exprimées dans les objectifs de la législature. Il veut montrer quel regard rétrospectif il convient de porter sur ces objectifs. Le rapport explique aussi dans quelle mesure les dispositions prises ont permis d'atteindre les objectifs et produit les effets souhaités. Au terme de chaque section, le Conseil présente pour chacune des six « qualités protestantes » un premier aperçu de la position qu'il a l'intention d'adopter à ce sujet durant la législature 2015 – 2018.

Conformément à cette intention de ne présenter que les grandes lignes, ce rapport sur les objectifs de la législature ne peut être assimilé, ni par la forme, ni par le fond, à un rapport d'activité annuel. Pour un compte rendu exhaustif, le lecteur est prié de se référer aux rapports annuels. Le présent rapport prend l'exemple de quelques dossiers pour montrer comment le Conseil apprécie dans les grandes lignes le travail effectué pour la réalisation des objectifs de la législature 2011 – 2014.

## 1. L'enracinement protestant

L'intention du Conseil, sur ce point, était de contribuer au renforcement du témoignage chrétien des Églises protestantes à l'occasion de la commémoration des 500 ans de la Réforme.

Il a fixé deux objectifs : premièrement un projet suisse de célébration des 500 ans de la Réforme, et deuxièmement une mise en lumière des éléments essentiels de la foi protestante par un livre de la foi, afin d'appuyer le travail de catéchèse des Églises membres.

Le Congrès international sur le jubilé de la Réforme, tenu du 6 au 10 octobre 2013, a donné une très grande publicité aux travaux de préparation de la célébration des 500 ans de la Réforme. Il a réuni 250 participants. Outre ce chiffre réjouissant, le Conseil se félicite de la coordination et des liens établis avec les partenaires internationaux grâce à la collaboration avec l'Église protestante d'Allemagne (EKD).

Un autre jalon important sera la commémoration commune des 500 ans de la Réforme avec les délibérations sur le projet qui sera soumis à l'assemblée des délégués de l'automne 2014, « 500 ans de la Réforme : projets de la FEPS pour les années 2014 à 2018 ».

La création d'une organisation pour les projets de la FEPS à l'occasion du jubilé de la Réforme, pour les années 2014 à 2018, crée des conditions favorables qui permettront une préparation détaillée, quant au fond et quant au déroulement, et une célébration sous la forme appropriée.

Le livre de la foi a été réalisé. L'ouvrage, intitulé « Qu'est-ce que croire ? Réponses du Notre Père » / « Glauben nach dem Vaterunser », a paru le 28 août 2014. Le Conseil le tient pour une réussite. Les auteurs, dans un esprit de respect mutuel, ont écrit un ouvrage qui offre également aux lectrices et lecteurs exigeants un aperçu d'une réflexion théologique réformée actuelle. Le livre, d'une présentation attrayante, contient des textes qui non seulement ont été rédigés en dialogue, mais qui cherchent aussi le dialogue avec le lecteur ou la lectrice. Le Conseil espère ainsi soutenir les Églises membres dans leur travail de catéchèse, conformément à l'objectif fixé pour la législature.

Du point de vue du Conseil, l'« enracinement protestant » demeure une mission de la FEPS, qui entend en poursuivre l'accomplissement sur mandat des Églises membres et en collaboration avec elles.

## 2. La communauté protestante

Par la « communauté protestante », l'intention du Conseil était de contribuer au renforcement des liens entre les Églises protestantes de Suisse.

L'intention s'est exprimée en trois objectifs : premièrement renforcer, par des échanges, la cohésion entre les directions des Églises, deuxièmement consolider la présence locale de la FEPS, et troisièmement réviser la constitution.

La Conférence des présidentes et présidents d'Églises est la principale plateforme d'échange nationale. Au cours des quatre années écoulées, plusieurs affaires importantes ont été traitées dans ce cadre, comme par exemple la « réhabilitation des victimes de mesures de coercition à des fins d'assistance » (enfants placés) et la révision de la constitution. De l'avis du Conseil, il est judicieux de poursuivre l'institutionnalisation de la Conférence des présidentes et présidents. Il conviendra d'examiner la question dans le cadre de la révision de la constitution.

Le Conseil, et notamment son président, a accordé une grande importance à la présence locale. Au cours de la législature 2011 – 2014, il a en particulier rencontré tous les conseils synodaux ou conseils d'Église de Suisse romande. Les présidents nouvellement élus des Églises de Neuchâtel, Fribourg et du Valais ont été invités à une première rencontre à Berne.

Plus que les autres Églises de Suisse, celles de Suisse romande doivent faire face au défi qui les oblige à demeurer des Églises vivantes dans un environnement déchristianisé. De l'avis du Conseil, les Églises de Suisse alémanique auraient avantage à s'inspirer des expériences faites par les Églises romandes. La FEPS peut offrir la plateforme nécessaire.

La collaboration au sein des organismes de niveau national est de l'avis du Conseil un exemple du bon fonctionnement de la « communauté protestante ». Il y a lieu de mentionner en particulier l'équipe des auteurs du Livre de la foi protestante, dont il a déjà été question, le jury du prix de la prédication, et le groupe de travail pour la préparation du jubilé de la Réforme.

Les travaux de révision de la constitution s'étendent au-delà du terme de la législature 2011 – 2014. En mai 2013, il est vrai, l'avant-projet mis en consultation par le Conseil n'a pas emporté l'adhésion de la majorité des Églises membres. Il est néanmoins possible de mettre en évidence un point positif, à savoir que l'avant-projet, la consultation et les discussions dans divers synodes ont mis au jour la diversité des opinions et que lors de l'assemblée des délégués de l'été 2014, il a été possible de poursuivre le projet dans un échange synodal et de l'élever à un autre niveau.

De l'avis du Conseil, la « communauté protestante » restera une des missions importantes de la FEPS durant la législature 2015 – 2018.

### 3. L'inspiration protestante

L'intention du Conseil, sous le titre « l'inspiration protestante », était de soutenir les Églises protestantes dans la célébration de la Parole de Dieu.

Il a fixé comme objectifs l'organisation d'un concours suisse de prédication et la publication de messages pour les jours de fête religieuse.

En organisant le concours de prédication, le Conseil a voulu encourager l'intérêt du public pour l'art de la prédication. Les prédications qui se donnent dimanche après dimanche dans les églises protestantes sont des œuvres d'art qui méritent assurément une plus grande attention.

Une triple récompense a été promise : un prix de la prédication pour la Suisse de langue allemande et romanche, un prix pour la Suisse romande et italienne, et un prix spécial.

La plus grande incertitude régnait au début sur l'écho que rencontrerait l'idée parmi les prédicateurs eux-mêmes. Mais à la date limite, le Conseil avait reçu deux prédications en romanche, quatre en italien, 58 en français et 181 en allemand, soit 254 au total. Ces chiffres dépassaient nettement les attentes.

Ces prédications sont le reflet de la diversité des lieux où elles se tiennent : cultes « ordinaires », cultes des familles ou de l'enfance, cultes dans des hôpitaux, des maisons de retraite ou dans des églises urbaines. Provenant de toutes les régions du pays, elles offrent un aperçu diversifié de la réalité de la prédication protestante en Suisse. Dix des textes en allemand et autant en français, y compris les prédications primées, ont été réunis en un recueil, publié dans chacune des deux langues.

Toutes les prédications primées ont en commun de témoigner de « l'inspiration protestante » dans le meilleur sens du terme. Elles parlent véritablement aux gens à qui elles s'adressent. Le prix de la prédication est de l'avis du Conseil une réussite. L'opportunité de renouveler l'opération sera examinée par le Conseil dans l'élaboration des objectifs de la législature 2015 – 2018.

Le but des « messages de la Fédération des Églises protestantes pour les fêtes religieuses » était de renforcer la perception, dans le public, des fêtes chrétiennes et de maintenir vivante la tradition de l'année liturgique.

Durant la période 2011 – 2014, une carte a été envoyée chaque année à Pâques et à Noël, avec un message du président du Conseil. À Noël 2011 et à Pâques 2012 et 2013, le président du Conseil a également diffusé des messages sous forme de vidéo. La vidéo de Pâques 2013, sous le titre « Und brannte Ihnen nicht das Herz » a été réalisée conjointement avec l'abbé d'Einsiedeln. Un message du Conseil a été publié pour le dimanche de la Réforme 2014.

Les réactions à ces messages ont été en majorité positives.

Durant la législation à venir, le Conseil continuera à considérer l'« inspiration protestante » comme une de ses missions.

## 4. L'œcuménisme protestant

L'intention du Conseil était de poursuivre sur la voie de l'œcuménisme vers une plus grande unité de l'Église. Cela implique de reconnaître qu'une Église à elle seule ne peut représenter toute la vérité et que les Églises sœurs sont pour elles des compléments indispensables.

Le Conseil avait fixé deux objectifs : premièrement le renouvellement de la Communauté de travail des Églises chrétiennes en Suisse (CTEC-CH) et deuxièmement l'optimisation de l'engagement de la FEPS et de ses Églises membres dans les organisations internationales.

La révision des statuts de la CTEC-CH, qui datent encore de la fondation en 1971, est en cours. Mais de l'avis du Conseil, le renouvellement de la CTEC-CH durant la législature écoulée a été moins favorisé par ce travail de révision que par quatre manifestations : la journée « Une prière d'avance » à la veille du Jeûne fédéral 2013, le débat public sur le christianisme dans les programmes d'enseignement scolaire (« Wie viel Christentum verträgt die Schule ? » / « Quelle quantité de christianisme l'école peut-elle admettre ? », à propos du projet Lehrplan 21 pour les écoles de Suisse alémanique), la signature officielle de l'élargissement de la reconnaissance du baptême en avril 2014 à Riva San Vitale, et la « Prière nationale pour les victimes de la guerre et de la violence en Syrie et en Iraq », du 7 septembre 2014. Toutes ces manifestations, à l'organisation desquelles la FEPS, par la présidence de la CTEC, a pris une part décisive, ont attiré l'attention du public sur l'œcuménisme en Suisse, ont fait entendre une voix chrétienne dans la société et renforcé la cohésion interne des Églises.

La FEPS est engagée de diverses manières dans plusieurs fédérations internationales : Conseil œcuménique des Églises (COE), Communauté mondiale d'Églises réformées (CMER), Conférence des Églises européennes (KEK) et Communion d'Églises protestantes en Europe (CEPE). Au COE, le responsable de l'œcuménisme et des communautés religieuses est membre du Comité central. À la KEK, l'ancienne présidente du Conseil de l'Église de Genève a représenté la FEPS dans la procédure de révision achevée en 2013 ; le directeur des relations extérieures et le responsable des questions de migration continuent de la représenter dans deux commissions. À la CEPE, le président du Conseil de la FEPS siège depuis 2012 à la Présidence.

Le transfert de la CMER de Genève à Hanovre ne correspond pas à la position du Conseil. Les fédérations internationales conservent une haute importance comme lieux de témoignage commun, d'apprentissage mutuel et de solidarité chrétienne. Outre l'engagement des personnes dans divers organismes, évoqué ci-dessus, le Conseil tire un bilan positif de la contribution de la FEPS à l'assemblée générale de la CEPE à Florence, à l'achèvement de la procédure de révision de la constitution de la KEK à Budapest et à l'assemblée du COE à Busan.

Dans les années à venir, la nécessité de coordonner l'engagement dans les fédérations internationales ira en augmentant, surtout à cause de la réduction des moyens financiers à laquelle il faut s'attendre. Le dialogue entre les directions d'Églises de diverses confessions est au point mort. Il y a apparemment cumul d'obstacles insurmontables. Il est néanmoins rassurant de constater que dans beaucoup de communautés, en Suisse, la cohabitation œcuménique est et reste une évidence qui va de soi. De l'avis du Conseil, l'« œcuménisme protestant » gagnera encore en importance à l'avenir.

## 5. La présence protestante

L'intention du Conseil était de manifester la présence de la FEPS, en tant que représentante des Églises protestantes, dans des questions qui préoccupent actuellement la population.

Les objectifs fixés étaient la participation au débat politique, le contact avec les responsables dans tous les domaines et le dialogue entre les différentes tendances confessionnelles.

Accablés par le poids des dossiers, les députés du Conseil national et du Conseil des États n'ont guère le temps de se pencher sur des questions de fond. Il y a donc une forte demande en conseils de spécialistes, notamment pour le domaine éthique et théologique, où la FEPS peut apporter des éclaircissements.

Consciente de cette situation, la FEPS a engagé en 2013 des entretiens avec les dirigeants des partis politiques. La première rencontre a eu lieu avec des responsables du PDC en octobre 2013. Elle a été suivie par le PS en été 2014 et l'UDC en automne 2014. D'autres entretiens sont en préparation. À chacune de ces rencontres ont pris part le président du parti, des députés aux Chambres fédérales et le secrétariat général. La FEPS de son côté était représentée par le président et un membre du Conseil, un président ou une présidente d'une Église et le Secrétariat. Les entretiens ont porté sur des sujets politiques d'actualité ou sur des questions que la FEPS souhaitait soulever.

Cette demande de réflexion éthique et théologique dans la gestion des affaires politiques et les entretiens menés avec les partis sont pour le Conseil un objet de satisfaction. Il est prévu de renouveler les entretiens avec les partis tous les 12 à 18 mois.

Depuis plusieurs années, la FEPS entretient des contacts étroits avec les Églises protestantes du Proche-Orient. Au printemps 2013, par exemple, le président du Conseil et le directeur des relations extérieures et de l'œcuménisme se sont rendus au Liban et en Égypte. Ils ont eu l'occasion de rencontrer au Caire les sénateurs égyptiens Ehab El Kharrat et Freddy Elbaiady. À la fin de la visite, les représentants de la FEPS ont invité les deux hommes politiques à venir à Berne en automne 2013. Les délégués à la FEPS, mais aussi des conseillers nationaux et des conseillers aux États ont ainsi eu l'occasion de recevoir des informations de première main sur la situation en Égypte.

Les événements récents au Proche-Orient, avec toute leur horreur, et leur impact sur le débat public en Suisse ont rappelé à quel point le dialogue interreligieux reste une condition de la paix entre les religions.

Il convient de condamner sans aucune réserve les propos antisémites répandus dans les médias sociaux en relation avec les affrontements à Gaza. Le Conseil veillera à ce que la FEPS demeure un partenaire sûr de la Fédération suisse de communautés israélites.

D'une manière générale, le Conseil s'efforcera d'approfondir, et de manière perceptible, la concertation entre la FEPS et ses Églises membres pour tout ce qui concerne la « présence protestante » dans la société.

La « présence protestante » est une mission inaliénable pour une Église attachée à l'Évangile de Jésus-Christ.

## 6. La vigilance protestante

L'intention du Conseil était d'assumer la fonction de sentinelle des Églises à l'égard de la société. Il avait fixé trois objectifs : premièrement prendre publiquement position lorsque le cours que suivent société, la politique ou l'économie va à l'encontre de l'Évangile de Jésus-Christ, deuxièmement lutter pour le droit des personnes âgées à une vie et à une mort dignes, et troisièmement intervenir en faveur du respect de la dignité humaine dans la politique de migration.

La « vigilance protestante » commence par la réceptivité à la Parole de Dieu à travers l'Esprit. Cela exige de nous une aptitude à percevoir et de l'attention pour ce qui se passe en nous et autour de nous.

« Pour l'amour de Dieu, faites acte de bravoure ! » Cette injonction de Zwingli, le Conseil la comprend, en ce qui concerne les questions socio-politiques, comme une invitation faite aux Églises à s'exprimer non par indignation, par vocation humanitaire ou par esprit de résistance politique, mais avec pour seul fondement la mission de proclamer l'Évangile. L'Église répond de la volonté de Dieu dans le monde et de sa prétention au monde : ni plus, ni moins.

La FEPS s'engage de manière très concrète. Par exemple par l'assistance spirituelle dans les centres fédéraux pour demandeurs d'asile. Les Églises sont présentes aux endroits où sont logés, au début de la procédure, les demandeurs d'asile, à qui elles offrent une assistance spirituelle et un peu de certitude dans une situation fortement empreinte d'incertitude. La FEPS joue un rôle dirigeant dans la coordination nationale des services d'assistance spirituelle et dans les contacts avec l'Office fédéral des migrations. C'est essentiellement grâce à elle que le travail d'assistance spirituelle peut se pratiquer dans de bonnes conditions.

Dans toutes les questions socio-politiques, la première préoccupation de la FEPS est de rappeler que le Dieu de la Bible est « une valeur ajoutée de l'être humain, qui ne naît ni ne décline dans la sollicitude envers le prochain » (Wolfgang Schrage). Du point de vue chrétien et biblique, la réflexion sur l'être humain signifie aller par-delà l'être humain. L'homme n'est pas en mesure de prononcer un jugement ultime sur lui-même ni sur les autres. Or dans les discussions actuelles sur la question de savoir quel être humain a le droit de vivre ou de trouver protection chez nous, quel enfant doit voir le jour, ou quel être humain âgé et malade a le droit de mettre un terme à sa vie par une assistance au suicide, c'est toujours de ce genre de jugements ultimes qu'il s'agit.

Le questionnement de la FEPS commence là où se répand l'idée que ces problèmes peuvent être réglés par des solutions techniques ou par des arguments du type « la barque est pleine », ou que la rhétorique de l'autodétermination leur offre une justification morale suffisante. L'Église doit avoir le courage de s'opposer de toutes ses forces à de telles attitudes, c'est-à-dire non pas à une opinion politique ou à un procédé biotechnologique, mais aux conséquences de leur application trop peu réfléchie.

La « vigilance protestante » restera une mission de la FEPS.